

Notice d'installation et d'entretien

(à lire attentivement et à conserver pour une consultation ultérieure)

IMPORTANT

- En cas d'installation de FLOT-UP sur une couverture ne provenant pas de nos ateliers, il est de la responsabilité du propriétaire de s'assurer que la norme de sécurité NFP 90-308 est respectée
- Il est interdit de monter, marcher ou sauter sur le boudin (sauf pour secourir quelqu'un)

Un enfant se noie en moins de 3 minutes. Aucun type de protection ne remplacera jamais la surveillance et la vigilance d'un adulte responsable. Ce matériel ne se substitue pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle. Il n'a pas pour but non plus de se substituer à la vigilance des parents et/ou des adultes responsables, qui demeure le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants.



Nos boudins gonflables sont vendus départ d'usine. Ils voyagent aux risques et périls de leurs destinataires. Ouvrir les cartons en présence du transporteur et vérifier l'état du matériel. En cas de pièces manquantes ou de détérioration, noter vos réserves sur la fiche de transport.

1 pers. pour le déchargement, 1 pers. pour le montage. Poids : 1 à 10kg en fonction des dimensions du bassin.

UTILISATION

Toute déchirure ou perçage doit être immédiatement réparé. Nous contacter ou contacter un professionnel de la piscine si besoin

- Contrôler la pression 1 fois / semaine et l'absence de poche d'eau ou de neige
- Si une poche d'eau ou de neige est présente, l'évacuer immédiatement sous peine de détérioration irréversible de la couverture et du boudin. Il est possible d'ajouter des bouées ou ballons gonflables sous la couverture pour éviter la formation de poche
- En cas de gel, il est interdit d'exercer un effort sur le boudin
- Retirer la neige si la hauteur \geq 5cm
- Attention : FLOT-UP ne se substitue pas à la mise en place de flotteurs pour l'hivernage

IMPORTANT

Ne jamais laisser le boudin au soleil (au contact des UV), sous peine de détérioration irréversible (hors garantie)

INSTALLATION

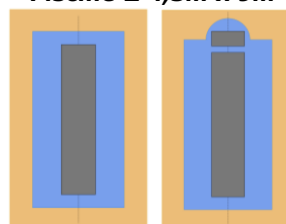
Ouvrir le carton avec précaution : **NE PAS UTILISER DE CUTTER**

Prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter de percer le boudin pendant la mise en place

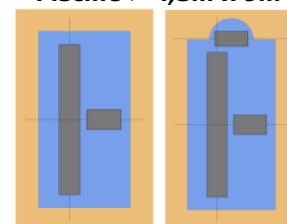
- Positionner le boudin dans son emballage (film bulle) au bout du bassin
- Ouvrir le film bulle avec précaution
- Insérer le tuyau de gonflage sur la valve jusqu'en butée. ATTENTION à ne pas percer le boudin
- Nouer de la corde sur le 1^{er} œillet et immobiliser le boudin
- Dérouler le boudin dans la piscine
 - Pour l'hivernage actif, arrêter la filtration pendant l'installation
- Nouer de la corde sur le 2^{ème} œillet et immobiliser le boudin
- Mettre en place la couverture d'hivernage (ou COVTOP)
- Passer le tuyau de gonflage du boudin sous la couverture



Piscine \leq 4,5m x 9m



Piscine $>$ 4,5m x 9m



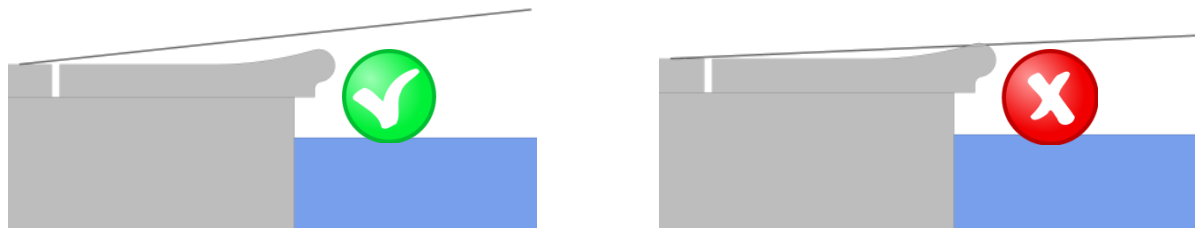
ATTENTION

- Effectuer un appoint en air :
- 48H après le 1^{er} gonflage
 - en cas de variation de la T° extérieure

INSTALLATION (suite)

IMPORTANT : Enlever les liens qui maintiennent le boudin (sous peine de détérioration)

- Gonfler le boudin jusqu'à ce que la couverture passe au dessus du nez des margelles, sous peine de créer des poches d'eau
- **Pression MAXIMUM du boudin (hors garantie) = 0,06 bar (0,85 psi)**
- Pour l'hivernage passif, si possible, il est conseillé de remonter le niveau d'eau à 15cm sous la margelle



- Insérer le bouchon dans le tuyau de gonflage



- Contrôler que le jeu (hauteur) entre la couverture et la plage de la piscine ne dépasse pas 14cm (voir norme NFP 90-308)
- Si besoin, faire des appoints d'air pendant la saison car la pression peut varier en fonction de la température extérieure

DEMONTAGE

Prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter de percer le boudin pendant la mise en place (protection du sol)

- Enlever le bouchon du tuyau
- Attendre le dégonflage total
- Retirer la couverture
- Nettoyer délicatement à l'éponge humide (eau douce) et sécher le boudin
- Rouler le boudin dans le film bulle puis dans le carton d'origine et le ranger dans un endroit propre et sec, à l'abri de la lumière



GARANTIES

La garantie prend effet à partir du jour de l'expédition du boudin gonflable de notre établissement.

Durée de garantie : Boudin (étanchéité) = 1 an.

Le boudin doit être installé et fixé conformément à notre notice de montage, et utilisé suivant les us et coutumes de la profession, en conformité avec les normes de sécurité en vigueur.

La garantie ne s'applique pas lorsque l'équilibre de l'eau n'est pas respectée ou que sa température dépasse 20°.

Tout recours en garantie sera notamment exclu en cas de : notice de montage non respectée, défaut de pose, mauvaise utilisation, détériorations dues au transport, à la malveillance, à un mauvais entretien (utilisation de produits de nettoyage non appropriés).

Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effets de prolonger la durée de celle-ci.

La garantie couvre tous défauts ou vices dans le cas d'une installation et d'une utilisation conformes à nos notices.

La garantie ne couvre pas les dommages dus à la grêle, au soleil (exposition aux UV), à une surpression, à la foudre ou à la tempête (pluie, vent, neige), ni en cas de présence d'objets flottants, immergés ou posés sur le boudin.

La garantie ne couvre pas les dommages sur la couverture dues à la présence de poche d'eau ou de neige.

La garantie ne couvre pas les taches brunâtres, décoloration ou autres déformations du boudin.

La garantie ne couvre pas la corrosion et la désagrégation de certains matériaux dues notamment à l'utilisation d'un électrolyseur ou au non respect de l'équilibre chimique de l'eau ou à l'absence de mise à la terre indépendante ou à l'absence de trop plein.

Toute réclamation devra être effectuée par lettre recommandée avec A.R., le boudin étant tenue à notre disposition pour expertise.

Aucun retour de constituants ne sera admis sauf accord préalable écrit de notre part.

En cas de retour, les indications suivantes devront impérativement figurer sur l'emballage : nom et adresse de l'expéditeur, nom et adresse de l'utilisateur, n° de notre facture, dimensions du boudin, les causes du retour.

La garantie se limite au seul remplacement des pièces (main d'œuvre non incluse) reconnues défectueuses par notre société, sans qu'aucune indemnité ou dommages et intérêts ne puissent être réclamés pour des dégâts matériels ou corporels causés.

La garantie cesse si le boudin a été modifiée en dehors de nos ateliers et/ou avec des pièces de rechange d'une autre origine.